

VILLE DE LA FERTE-BERNARD
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 1^{er} mars 2022

Date d'affichage 2 mars 2022

Nombre de conseillers

en exercice 29

présents 24 (+ 5 procurations)

votants 29

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217201326-20220307-DEL_22_03_07_12-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/03/2022

Affichage : 03/01/2022



L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX

Le SEPT MARS à Vingt heures,

Le Conseil Municipal de la Ville de La Ferté-Bernard, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni aux Halles Denis Béalet, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier REVEAU.

Etaient présents : M. Didier REVEAU, Mme Sylvie SEQUEIRA, Mme Cécile KNITTEL, Mme Christiane VAN RYSEL, M. Laurent PHILIBERT, M. Eric PAPILLON, M. Gérard GUESNE, Mme Bénédicte MARCHAIS, M. Dominique MORANCE, Mme Marie DENONELLE, Mme Françoise PELLODI, Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN, M. Franck POTAUFEUX, M. Emmanuel BOIS, M. Nicolas GUILLARD, M. Carl GUILLEMIN, Mme Olivia JAMAIN, Mme Delphine LETESSIER, Mme Edith ALIX, M. Lionel COURTEMANCHE, M. Christophe BISI, Mme Sophie DOLLON, M. Emmanuel VIGNERON, M. Nicolas CHABLE,

Excusés : M. Gaëtan THOMAS (Pouvoir donné à Didier REVEAU), Mme Marie-Hélène TROUILLOT, (Pouvoir donné à Eric PAPILLON), Mme Audrey MAMONTEIL (Pouvoir donné à Christiane VAN RYSEL), Mme Catherine CHANTEPIE (Pouvoir donné à Sylvie SEQUEIRA), M. Thierry BODIN (Pouvoir donné à Cécile KNITTEL),

Il a été, suivant les prescriptions de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Madame Sophie DOLLON a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

LANCEMENT D'UNE PROCEDURE D'APPEL D'OFFRES POUR L'ENTRETIEN DES ESPACES PAYSAGERS DE LA VILLE

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le rapport du Maire,

Considérant que les différents marchés d'entretien des espaces verts arrivent à échéance au 31 mars prochain,

Considérant que les lots concernés par le marché pour la commune sont les suivants :

- Lot 01 : Espaces secteur Nord-Ouest,
- Lot 02 : Espaces secteur Sud-Ouest,
- Lot 03 : Secteur-Est,
- Lot 04 : Base de loisirs,
- Lot 05 : Taille des arbres d'alignement des avenues et de haies,
- Lot 06 : Désherbage des surfaces et revêtement à l'aide de vapeur d'eau.

Il convient de proposer aux membres de l'assemblée de lancer une nouvelle consultation (appel d'offres ouvert) conformément au Code de la commande publique afin de retenir les différents prestataires chargés de l'exécution des prestations.

Après en avoir délibéré,

AUTORISE Monsieur le Maire à lancer la consultation des entreprises selon la procédure adaptée pour l'entretien des espaces verts de la commune,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces correspondantes à cette décision,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le marché en fonction de l'attribution de la CAO.

A l'unanimité des membres votants,

Voix pour : 29

Voix contre : 0

Abstention : 0

Pour Copie conforme

Le Maire

Didier REVEAU